



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/948
22 July 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

824ème séance plénière

PC Journal No 824, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 948
BUDGET ADDITIONNEL POUR LE CENTRE DE L'OSCE
À BICHKEK

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 939 du 29 avril 2010 sur le pouvoir d'engagement de dépenses pour le Centre de l'OSCE à Bichkek ainsi que sa déclaration sur la situation au Kirghizistan (PC.DOC/1/10 du 15 juin 2010),

Prenant note du budget additionnel pour 2010 proposé par le Centre de l'OSCE à Bichkek (PC.ACMF/34/10/Rev.3),

Approuve les ressources financières et humaines pour le Centre de l'OSCE à Bichkek, telles qu'elles figurent dans le document PC.ACMF/34/10/Rev.3 ;

Décide que le financement sera assuré au moyen de l'excédent de trésorerie pour 2008 ;

Charge le Secrétariat de faire figurer à la fois les chiffres du Budget unifié approuvé pour 2010 et ceux du budget additionnel pour 2010 aux fins de référence dans le Budget unifié pour 2011 ;

Charge le Centre de l'OSCE à Bichkek de faire rapport sur l'avancement et les résultats des activités financées au moyen des fonds additionnels approuvés dans la présente décision.